



Le Moulin-du-Roy à Touvre, une pisciculture qui s'engage pour la rivière.

La pisciculture BELLET de Touvre s'est dotée de nouveaux équipements opérationnels depuis décembre 2023 pour la filtration des eaux de ses bassins rejetées dans la Touvre. Loïc BELLET a organisé une visite de présentation de ce dispositif à l'attention du président de "La Truite saumonée" et de 2 administrateurs de l'AAPPMA.

Le système de filtration est tout d'abord constitué de 2 énormes filtres à tambour rotatif qui barrent la sortie du canal centralisant les eaux issues de tous les bassins, juste avant le point de rejet dans la rivière. L'eau sale est plaquée sur les filtres fixant les déchets qui sont évacués par des goulottes dans un premier bac de rétention collectant les matières en suspension. L'eau filtrée est alors rejetée dans la Touvre. L. BELLET mentionne que le système élimine environ 95 % des effluents mais que cette proportion varie en fonction du niveau de la rivière et peut atteindre 100 % l'été. De visu on ne distingue aucun déchet dans l'eau renvoyée dans la Touvre après filtration.

Le liquide contenant les impuretés plus lourdes traverse alors un deuxième filtre qui prélève les matières les plus volumineuses : algues, herbes, plumes... Puis il passe au travers d'un silo décanteur muni d'une vis sans fin qui permet de recueillir des matières sèches azotées dans une benne étanche. L. BELLET indique que les dépôts récupérés ont fait l'objet d'une analyse qui a établi qu'ils ne contiennent pas de métaux lourds. En cas de dysfonctionnement du système de décantation, 2 bassins de rétention récupèrent toutes les matières pour empêcher tout rejet de ces effluents dans la Touvre. Jusqu'à maintenant, aucun incident ne s'est produit.

L. BELLET explique que ce dispositif est le résultat d'une réflexion engagée depuis une dizaine d'années visant à mettre en œuvre une protection optimale du milieu en éliminant au maximum les rejets de déchets dans la rivière. Cependant, il fallait identifier un système tenant compte de l'implantation urbaine de la pisciculture. Il était impossible par exemple de recourir au lagunage en raison de son emprise trop importante au sol et de ses nuisances liées aux émanations nauséabondes. Avant d'installer ce système de filtration, il a aussi été nécessaire d'adapter les installations existantes, ainsi les fonds de tous les bassins ont été bétonnés.

Il convient de mentionner que **la pisciculture BELLET satisfaisait déjà aux normes administratives en termes d'analyses chimiques des eaux qu'elle rejette à la rivière et qu'elle n'était pas obligée par le Code de l'environnement d'installer ce type d'équipement.** Néanmoins, L. BELLET se montre satisfait de l'impact positif de son investissement même s'il souligne que son coût le rend inaccessible aux plus petites fermes aquacoles.

"La Truite saumonée" salue les efforts de la pisciculture BELLET en faveur de la préservation de la Touvre en souhaitant que la pisciculture voisine des Ores lui emboîte le pas. **L'AAPPMA est également en contact avec les Ores et souhaite que l'établissement avance rapidement sur le dossier des rejets organiques.**